



Date: July 15, 2022 / 15 juillet 2022

From: Gina Kennedy, University Secretary /secrétaire de l'Université

Subject: 2022 Internal General Elections for **Teaching Staff, Non-Teaching Employees and Students on the NOSM University Board of Governors** / Élections générales internes de 2022 de **membres du corps professoral, du personnel non enseignant et de la population étudiante pour siéger au conseil d'administration de l'Université de l'EMNO**

JOIN NOSM UNIVERSITY BOARD

Are you interested in the governance of an amazing, internationally recognized institution leading higher education, health and research? [NOSM University](#)—the first independent medical university in Canada—invites membership on its Board of Governors.

Membership involves a time commitment of approximately 1-2 weekdays per month for meeting attendance, plus 6-10 hours per month for review of meeting materials. In addition, Board members are asked to participate on a Board committee. All candidates must be willing to serve in this capacity **without remuneration**.

Application Information

Individuals of all gender identities, racially visible people, Indigenous and Francophone peoples, people with disabilities, and others with the skills and knowledge to engage with diverse communities are encouraged to apply. A connection to Northern Ontario is essential. Those interested, who have the particular skill set and experience identified, are encouraged to apply through the online application form.

For information about eligibility and to access the [online application form](#), please visit the [Board of Governors](#) webpage.

Eligibility and membership requirements for **Internal Nominations and Elections**:

Teaching Staff (1 seat)

Teaching Staff candidates are identified through a general election conducted by the University Secretary. “Teaching Staff” means professors, associate professors, assistant professors, lecturers, instructors, and all others employed or contracted to do the work of teaching or giving instruction at the University.” Nominees must have an active appointment and in good standing at the time of nomination and throughout their board term.

Non-Teaching Employee (1 seat)

Non-Teaching Employee candidates are identified through a general election conducted by the University Secretary. “Non-Teaching Employees” means all University employees who do not fall within the definition of Teaching Staff. Nominees must be full-time employees and in good standing at the time of nomination and throughout their board term.

Student (Learner) (1 seat)

Student candidates for Board membership are identified through a general election conducted by the University Secretary. “Students” means all learners registered at the University. Nominees must be registered and in good standing at the time of nomination and throughout their board term.

**External nominations (i.e., other than categories listed above) are not eligible through this process. If you are an external candidate and wish to apply for an external seat, please visit the [Board of Governors](#) webpage for more information. **

***Senator Elections for Teaching Staff (Faculty) and Students will be held in the Fall 2022, email governance @nosm.ca or visit the [Senate Membership](#) website for more information.

Nomination Process

All nominations must be signed and attest that the nominee is over the age of 18 and meets, at the time they are nominated and for the term of the appointment, the definition of "teaching staff", "non-teaching employees or "students" as per the *NOSM University Act*.

All nominations must be supported by 3 individuals from their respective categories. Supporting nominators must be aware and attest to the nomination and be in good standing. At least one of the nominators must be a direct report or supervisor, where applicable.

All successful appointees to the Board will be expected to sign a conflict-of-interest declaration, a confidentiality declaration in abidance with the *NOSM University Act* and the *Ontario Not for Profit Corporations Act*.

Incomplete applications, late or spoiled survey ballots will be disqualified. The majority votes will be the determinant of the successful nominee.

The results will be collated by the University Secretary, reviewed by the Board of Governors Recruitment Committee, and ratified by the Board of Governors. The successful candidates within each category will be announced after ratification by the Board.

Timeline

- Nomination and Election information released: July 18
- Nomination period open/closed: July 25 to August 5 *Late or incomplete nominations will be automatically disqualified
- Elections will be held by survey: August 10 and close on August 16 at 5 pm.

JOIGNEZ-VOUS AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE L'EMNO

Est-ce que la gouvernance d'un établissement étonnant, reconnu à l'échelle internationale et chef de file de l'enseignement supérieur, de la santé et de la recherche vous intéresse? [L'Université de l'EMNO](#), la première université indépendante de médecine au Canada, sollicite des candidatures à son conseil d'administration.

Les membres consacrent un ou deux jours par mois à des réunions, et de six à 10 heures par mois à l'examen de la documentation des réunions. En outre, ils doivent siéger à un comité du conseil. Tous les candidates et candidats doivent être prêts à offrir leurs services **sans rémunération**.

Candidature

Les personnes de toutes les identités de genre, de minorité raciale, autochtones, francophones, handicapées et d'autres possédant les compétences et connaissances pour transiger avec diverses communautés sont invitées à poser leur candidature. Il est essentiel d'avoir un lien avec le Nord de l'Ontario. Les personnes intéressées qui possèdent les compétences requises et l'expérience sont priées de poser leur candidature au moyen du formulaire en ligne.

Pour obtenir des renseignements sur l'admissibilité et accéder au [formulaire de candidature en ligne](#), consultez la page Web du [conseil d'administration](#).

Admissibilité et exigences pour les **candidatures et élections internes**

Corps professoral (un siège)

Les candidates et candidats faisant partie du corps professoral sont sélectionnés lors d'une élection générale menée par la secrétaire de l'Université. « Membres du corps professoral » s'entend des professeurs titulaires, professeurs agrégés, professeurs adjoints, chargés de cours, moniteurs et toutes autres personnes employées ou à contrat pour enseigner ou encadrer à l'Université. Les candidates et candidats doivent enseigner et être en règle lors de la mise en candidature et tout au long de leur mandat au conseil.

Personnel non enseignant (un siège)

Les candidates et candidats faisant partie du personnel non enseignant sont sélectionnés lors d'une élection générale menée par la secrétaire de l'Université. « Personnel non enseignant » s'entend des employés de l'Université qui n'entrent pas dans la définition de membres du corps professoral. Les candidates et candidats doivent être employés à temps plein et en règle lors de la mise en candidature et tout au long de leur mandat au conseil.

Étudiante ou étudiant (un siège)

Les étudiantes et étudiants candidats au conseil sont sélectionnés lors d'une élection générale menée par la secrétaire de l'Université. « Étudiantes ou étudiants » s'entend de toutes les personnes qui étudient à l'Université. Elles doivent être inscrites et en règle lors de la mise en candidature et tout au long de leur mandat au conseil.

Les candidatures externes (c.-à-d., dans d'autres catégories que celles indiquées ci-dessus) ne sont pas admissibles à ce processus. Si vous êtes de l'extérieur de l'Université et souhaitez poser votre candidature à un siège réservé à cette catégorie, consultez la page Web du [conseil d'administration](#) pour obtenir des renseignements.

Les élections de membres du corps professoral et d'étudiantes et étudiants pour siéger au Sénat auront lieu à l'automne 2022, écrivez à governance@nosm.ca ou visitez le site Web du [Sénat](#) (en anglais seulement) pour obtenir des renseignements.

Processus de candidature

Toutes les candidatures doivent être signées et certifier que la candidate ou le candidat est âgé de plus de 18 ans et répond lors de la mise en candidature et répondra pour la durée du mandat, à la définition de « membre du corps professoral », « personnel non enseignant » ou « étudiante ou étudiant » conformément à la *Loi de 2021 sur l'Université de l'École de médecine du Nord de l'Ontario*.

Toutes les candidatures doivent être appuyées par au moins trois personnes faisant partie de la catégorie de la candidate ou du candidat. Ces personnes doivent être au courant de la candidature, en attester et être en règle. Au moins une de ces personnes doit être un subalterne direct ou un superviseur de la candidate ou du candidat selon le cas.

Les personnes retenues pour siéger au conseil devront signer une déclaration concernant tout conflit d'intérêt et une déclaration de confidentialité conformément à la *Loi de 2021 sur l'Université de l'École de médecine du Nord de l'Ontario* et à la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif*.

Les candidatures incomplètes ou tardives ou les bulletins de vote annulés seront disqualifiés. Chaque personne sera élue à la majorité des voix.

La secrétaire de l'Université colligera les résultats que le Comité de recrutement du conseil examinera et que le conseil d'administration ratifiera.

Calendrier

- Publication des renseignements sur les candidatures et les nominations : 18 juillet 2022.
- Période de mise en candidature : du 25 juillet au 5 août 2022. *Les candidatures tardives ou incomplètes seront automatiquement disqualifiées.
- Élections par sondage : du 10 août au 16 août 2022 à 17 h.